



**ABROGATION DE L'ARRETE N° 71-2020
PORTANT DELEGATION DONNEE A CLAUDIE REGNARD
- ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL -
OFFICIER D'ETAT CIVIL**

**DAJ/ ETAT CIVIL
ARRETE N°120-2023**

Le Maire de Joinville-le-Pont, Conseiller régional d'Ile-de-France ;

Vu les articles L. 2122-30, L. 2122-32, R. 2122-8 et R. 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que Madame Claudie REGNARD n'exercera plus les fonctions ayant donné lieu à la délégation à compter du 1^{er} octobre 2023 ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

A compter du 1^{er} octobre 2023, l'arrêté n°71-2020 du 6 juillet 2020 portant délégation donnée à Madame Claudie REGNARD – Adjoint administratif territorial –Officier d'état civil est abrogé.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera télétransmis au contrôle de légalité, publié et notifié à :

- l'intéressée ;
- Madame la Trésorière Principale ;
- Monsieur le Procureur de la République du Tribunal judiciaire de Créteil.

Fait à Joinville-le-Pont, le 15 septembre 2023

Olivier DOSNE

**Maire de Joinville-le-Pont
Conseiller Régional d'Ile-de-France**

Remis en main propre le : 26/09/2023
Signature de l'agent :

Je soussigné, Maxime OUANOUNOU, Adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire du présent arrêté :

Télétransmis au contrôle de légalité le : 25 SEP. 2023

Affiché le : 26 SEP. 2023

Fait à Joinville-le-Pont, le :

26 SEP. 2023